



Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec

*L'humain.
Avant tout.*

Montréal, le 24 mars 2010

Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances du Québec
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Projet de développement de l'offre de jeu en ligne par Loto-Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec étonnement que nous apprenions en février dernier que la société d'État Loto-Québec recevait le feu vert de la part du gouvernement pour développer l'offre de jeu en ligne, dès l'automne 2010. À ce jour, plusieurs experts s'interrogent quant aux impacts d'une telle orientation et rien ne nous assure de la protection du public.

Le jeu en ligne et les problèmes associés

Les chercheurs et les cliniciens s'entendent pour dire que le jeu en ligne comporte un fort potentiel de dépendance chez les joueurs, à un niveau comparable ou même supérieur que les appareils de loterie-vidéo. Déjà, plusieurs travailleurs sociaux constatent, sur le terrain, les conséquences négatives qu'entraîne l'usage de plusieurs formes de jeux conventionnels ou en ligne, et dont l'offre ne cesse d'ailleurs d'augmenter. Les personnes devenues dépendantes vivent des situations problématiques qui perturbent profondément leur vie personnelle et familiale, tout en entravant leur fonctionnement social.

Or, des recherches effectuées en Europe et dans certaines provinces canadiennes soutiennent l'hypothèse voulant que la participation de l'État à l'offre de jeu en ligne concoure à accroître le nombre de joueurs et, par le fait même, le nombre de joueurs dépendants. De plus, dans ce dossier, l'État semble vouloir aller à contre-courant par rapport à sa propre législation concernant le tabagisme, qui vise à restreindre l'offre afin de protéger les consommateurs et leur entourage. Devons-nous voir, dans ce dossier, une autre manifestation de la propension de l'État à croire que les problèmes psychosociaux et de santé mentale sont moins importants que les problèmes de santé physique?

L'impact sur les personnes vulnérables et désavantagées au plan socio-économique

Nous sommes très sensibles aux conséquences dévastatrices que le jeu en ligne comporte pour différents types de personnes présentant des facteurs de risque plus particuliers. Nous pensons ici aux jeunes adolescentes et adolescents de même qu'aux jeunes adultes, lesquels, paradoxalement, représentent une clientèle cible importante de l'État en ce qui concerne le jeu en ligne.

Les mécanismes d'encadrement évoqués par Loto-Québec (auto-exclusion, vérification de l'âge, etc.), dont rien ne nous assure de leur pérennité, sont loin d'être suffisants et éprouvés pour garantir une protection adéquate des futurs clients de « Québec-poker-en-ligne ».

Nous sommes également très préoccupés de l'impact potentiel de cette orientation auprès des personnes en situation de pauvreté et à faible revenu. En vertu de l'article 20 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, cet impact devrait faire l'objet d'une évaluation. En ce sens, le ministre des Finances devrait solliciter et attendre des rapports d'études détaillés de la part du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) avant de prendre une décision finale.

La démarche et les pistes de solution proposées

Compte tenu des enjeux en présence, nous proposons une vaste démarche de consultation publique, permettant ainsi de mieux faire état de l'ensemble des résultats de la recherche scientifique, de favoriser l'expression de tous les acteurs intéressés ainsi que la participation citoyenne. Cette démarche viserait notamment à vérifier la validité de l'étatisation de l'offre pour contrer les sites illégaux; à évaluer des stratégies alternatives à l'étatisation du jeu en ligne; à identifier les actions préventives et de réadaptation devant être mises en place dans l'hypothèse où l'État choisissait d'aller de l'avant avec son projet. L'indépendance de la démarche est essentielle étant donné que l'État se retrouve, en quelque sorte, en situation de conflit d'intérêts sur la question de l'étatisation du jeu en ligne, étant à la fois demandeur et décideur. Enfin, et tel que le prévoit la Loi sur la santé publique, le ministre de la Santé et des Services sociaux devra être partie prenante de cette démarche.

Si le dossier est économique, quels seront les coûts sociaux individuels et collectifs d'une telle orientation?

Dans ce dossier, l'État doit agir de façon responsable en acceptant de regarder au-delà des profits anticipés par Loto-Québec avec le jeu en ligne, afin de se préoccuper des impacts pour la population en général et pour les clientèles à risque, en particulier. Loto-Québec ne possède ni la crédibilité ni l'expertise pour évaluer les impacts sociaux de son offre de jeu en ligne. La facture sociale d'une telle décision ne sera pas portée au bilan de Loto-Québec, mais bien à celui du gouvernement, lequel devra en assumer les conséquences politiques et économiques.

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons vivement de décréter un moratoire de deux ans pour permettre la mise en place et la tenue d'une démarche de consultation, de réflexion et d'analyse crédible, sérieuse et approfondie sur les impacts potentiels d'une telle orientation. Déjà, l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec vous confirme sa participation à une telle démarche.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le président,



Claude Leblond, t.s., M.S.s.

c.c. M. Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux
M. Sam Hamad, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Mme Lise Thériault, Ministre déléguée aux Services sociaux